



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Gironde
LE DEPARTEMENT
gironde.fr

ENGAGEMENT DU MAITRE DE L'OUVRAGE

Délivrée en application de l'article 45 du décret 95.260 du 08/03/95
relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

Je soussigné :

Patrick LAFON, Directeur Adjoint Régional de la Construction et de l'Immobilier de la
Région Nouvelle – Aquitaine, Maîtrise d'Ouvrage, m'engage,

Pour la construction d'un lycée et d'un collège sur la commune du Barp

Et en application de l'article 45 du décret 95-260 du 8/3/95, à respecter les règles
générales de construction prises en application du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} du
code de la construction et de l'habitation, notamment celles relatives à la solidité

Fait à Bordeaux le

Patrick LAFON
Directeur Adjoint Régional de la
Construction et de l'Immobilier
Le Directeur Adjoint
De la Construction et de l'Immobilier


Patrick LAFON